

AIGUINES

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC
EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et VarLES PARCS
EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

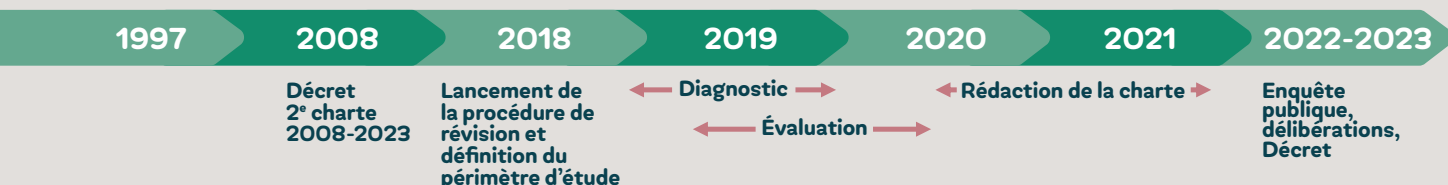
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer.

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Animation du **Site Natura 2000** «Grand canyon du Verdon» : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, et suivi des colonies majeures de Petit rhinolophe, montage du contrat Natura 2000 sur le domaine de la **Grande forêt** (Conservatoire du littoral - réouverture de milieux et réhabilitation d'un gîte à chauves-souris).
- **Gestion des usages de la rivière** en lien avec l'Apron : rédaction de l'arrêté de protection de biotope (APPB) et suivi génétique des populations d'Apron du Rhône.
- Impulsion (2017) et suivi de la mise en place en 2019 de la **réserve biologique dirigée dans la hêtraie du Grand Margès** (forêt communale d'Aiguines).
- 50 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune.
- Organisation de chantiers participatifs de restauration du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la **restauration de la source des mines et la réouverture du sentier** (2012).
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière et transmission des savoir-faire (création de 68 vergers sur le Parc, organisation de formations...).



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- **Sensibilisation des visiteurs et des usagers des lacs** : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).
- Quatre panneaux d'information touristique sur les sites du Pont du Galetas et de Chabassole.
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Accompagnement de la commune et de l'ONF pour un projet de **valorisation pédagogique de la Petite Forêt**.

- Co-organisation des **Caminades du Verdon** (Fête de la randonnée sur l'ensemble du Parc).
- Opérations de **nettoyage des berges du lac** et de **dépollution des gorges** sur le sentier de l'Imbut et une partie des gorges en aval du Baou Béni (plus de 5 tonnes de déchets enlevées).
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'**école** primaire sur le thème de l'agriculture en 2019.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement à la création du **musée des Tourneurs** sur bois (aide à la définition du projet et suivi de la première étape).
- Accompagnement et aide au financement de l'équipement de l'**école de tournage sur bois** porté par la commune, et de la galerie Lou Gaubi Art et création, point de vente collectif et d'exposition des artisans d'art du Verdon, porté par l'association Lou Gaubi via le programme LEADER.
- Animation et portage de l'**Opération Grand Site des Gorges du Verdon** : plusieurs schémas co-construits sur l'ensemble des gorges (sur la mobilité, la réhabilitation des belvédères, les objectifs de valorisation et d'interprétation du patrimoine...), accompagnement ou portage des projets d'amélioration de l'accueil sur les sites et notamment sur la commune : aménagement des belvédères de la Dent d'Aire et du Col d'Illuire, lancement de l'étude d'aménagement sur le site Cavaliers - Fayet, accompagnement du Conseil départemental du Var dans le projet de requalification du sentier de l'Imbut/Vidal/Cavaliers ; entretien de la passerelle de l'Estellier reconstruite par le Parc de 1999 à 2004 ; soutien au projet de restauration de la ferme des Cavaliers par le Conservatoire du littoral, édition d'une carte randonnée sur les gorges.
- **Promotion de la randonnée** : création du tour du lac de Sainte-Croix – GR de Pays – Tours du Verdon, fiches randonnée sur les sentiers de l'Imbut et le sommet du Grand Margès ; valorisées dans www.cheminsdesparcs.fr
- Concertation pour le déplacement du GR 99 entre le Grand Margès et le « Pas de Garimbeau », suite aux contraintes de l'activité militaire.
- Engagement dans la Charte européenne du tourisme durable de l'hôtel Altitude 823.

- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : aide technique et financière pour la rénovation énergétique de la mairie (isolation toiture).



AMENAGEMENT, URBANISME ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, rédaction d'une analyse technique sur le projet arrêté.
- Contrat Rivière : aide technique et recherche de financements pour la réalisation du **schéma directeur d'assainissement** (2014) ; l'installation de **toilettes sèches** au bord du lac (2014) ; la construction de la nouvelle **station d'épuration** (étude en 2019 - travaux en 2020) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune.
- **Audit des consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics et préconisations ;
- Accompagnement de la commune dans la prise d'un arrêté réglementant la **circulation motorisée en espace naturel** sur le site du Conservatoire du littoral « Grande forêt / Cavaliers » (arrêté pris en 2014).
- Installation d'un **relais radio** sur le site de Vaumale (pour la sécurité et l'alerte secours des professionnels touristiques d'activités de pleine nature, les agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et les agents communaux (la commune est adhérente à ce réseau Sécurité Verdon).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) ;
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pies grièches, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Cartographie et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides**.
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.

- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses éditions valorisant les **patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (7).
- **Outils numériques** : système d'information territorial, site internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), vidéos (51) sur la chaîne Youtube du Parc, outil 3D pour la restauration du Colostre.
- Relations **médias** : émissions hebdomadaires avec Radio Verdon et reportages avec Fréquence Mistral.
- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays- tours du Verdon.
- **Marque valeurs Parc** : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques ; formations et valorisation à l'échelle régionale en lien avec le comité régional du tourisme et les autres.
- **Permanences de conseil architectural** et paysager à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).

INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdUVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
 91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc
retrouvez les dates sur
parcduverdon.fr/agenda

Suivez la révision de la charte
parcduverdon.fr/verdon2038

Venez à la Maison du Parc
 du lundi au vendredi
 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
 Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
 Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr